

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 15 novembre 2010, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

Etaient présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Aïda BOYER M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - Melle Céline LOUBET - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN M. Thierry CHAPIGNAC (Arrivé à 18 h 40 mn, avait donné pouvoir à M. SEVENIER, a voté à partir de la première délibération n° 188/2010) - Mme Muriel BONIJOLY - M. Christophe JOURDAIN - Melle Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Melle Emeline BOURIC - Melle Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE.

Etaient absents et excusés :

Mme Eliane COSTE (Pouvoir à Mme SIEGEL) - M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à Mme BOYER).

A été règlementairement convoquée à cette séance mais n'y a pas assisté :

Mme Solange VIALETTE, courrier de démission du Conseil Municipal réceptionné le lundi 15 novembre 2010.

Convocation et affichage du : Jeudi 04 novembre 2010

Secrétaire de séance : Mme Aïda BOYER

Nombre de membres : 32

En exercice : 32

Présents : 30

Votants : 32

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- ↳ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du lundi 27 septembre 2010.
- ↳ **N'A EMIS** aucune observation quant aux décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs du Maire.
- ↳ **PRIS ACTE** de la démission de Madame Solange VIALETTE, Conseillère Municipale.
- ↳ **APPROUVE** la convention cadre qui situe l'engagement de l'EPORA en lien avec la collectivité dans le cadre de son Programme Prévisionnel d'Intervention (PPI) 2009-2013, qui permet également de préciser les engagements et partenariats mis en place entre la ville d'Annonay, la CCBA et l'EPORA pour la réalisation d'opérations liées à leur priorité d'action (maîtrise du foncier en particulier), **AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et **CHARGE** le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente décision.
- ↳ **ADOPTE** la décision modificative n°03/2010 – budget principal, équilibrée en dépenses/recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : + 10.000,00 €
 - Section d'investissement : + 117.900,00 €

et ayant principalement pour objet :

D'INSCRIRE les crédits de paiement 2010 consécutifs à l'ouverture de l'autorisation de programme n°2010-01 « Requalification de la Place des Cordeliers » (380.000 €)

D'INSCRIRE des crédits pour permettre le remplacement d'un véhicule volé (10.000 €) et l'achat de matériel pour le service des fêtes (2.900 €)

DECIDE DE PROCEDER, comme pour le budget primitif 2010, à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

PRECISE que :

Le financement de ces nouveaux crédits est assuré par :

- l'augmentation du produit des cessions d'immobilisation (+ 78.000 €)
- l'augmentation de l'autofinancement (+ 12.900 €)
- l'augmentation de l'emprunt d'équilibre (+ 27.000 €)
- la réduction des crédits ouverts au budget primitif pour les travaux d'économies d'énergie (- 175.000 €)

La présente décision modificative est détaillée dans les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL/EXERCICE 2010 /DECISION MODIFICATIVE N° 03 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"							
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°03		Crédits ouverts après (*)	Gest.
				Montant	Fonction		
011	61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00 €	-2 900,00 €	024	2 100,00 €	FETES
		S/Total opérations réelles		-2 900,00 €			
023	023	Virement à la section d'investissement	1 041 240,64 €	12 900,00 €	01	1 054 140,64 €	FIN
		S/Total opérations d'ordre		12 900,00 €			
		Total dépenses de fonctionnement		10 000,00 €			

BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N°03 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"							
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°03		Crédits ouverts après (*)	Gest.
				Montant	Fonction		
77	7788	Produit exceptionnels divers	0,00 €	10 000,00 €	01	10 000,00 €	FIN
		S/Total opérations réelles		10 000,00 €			
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €			
		Total recettes de fonctionnement		10 000,00 €			

BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N°03 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"							
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°03		Crédits ouverts après (*)	Gest.
				Mesures nouvelles	Fonction		
21	2182	Matériel roulant	400 598,39 €	10 000,00 €	020	410 598,39 €	DST
21	21587	Matériel service des fêtes	0,00 €	2 900,00 €	024	2 900,00 €	FETES
23	231398	Travaux pour économie d'énergies	250 000,00 €	-175 000,00 €	020	75 000,00 €	DST
23	231510	Divers travaux de voirie	657 511,63 €	-100 000,00 €	822	557 511,63 €	DST
23	231554	Requalification PI Cordeliers (AP 2010/01)	0,00 €	380 000,00 €	822	380 000,00 €	DST
		S/Total opérations réelles		117 900,00 €			
		S/Total opérations d'ordre		0,00 €			
		Total dépenses d'investissement		117 900,00 €			

BUDGET PRINCIPAL / EXERCICE 2010 / DECISION MODIFICATIVE N°03 - RECETTES D'INVESTISSEMENT (Détail)

(*) = "pour mémoire"							
Chap	Art	Libellé	Crédits ouverts avant (*)	Décision modificative n°03		Crédits ouverts après (*)	Gest
				Mesures nouvelles	Fonction		
024	024	Produit des cessions d'immob.	690 000,00 €	78 000,00 €	01	768 000,00 €	DSTP
16	1641	Emprunt	3 460 740,28 €	27 000,00 €	01	3 487 740,28 €	FIN
S/Total opérations réelles				105 000,00 €			
021	021	Virement de la section de fonct.	1 041 240,64 €	12 900,00 €	01	1 054 140,64 €	FIN
S/Total opérations d'ordre				12 900,00 €			
Total recettes d'investissement				117 900,00 €			

↳ **ADOPTE** le budget supplémentaire 2010 – budget annexe de l'eau – tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessous et **PROCEDE** comme pour le budget primitif 2010, à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

SECTION D'EXPLOITATION			
Chapitres	BUDGET PRIMITIF (pour mémoire)	BUDGET SUPPL.	TOTAL
Dépenses			
011 Charges à caractère général	798 300,00 €	-60 800,00 €	737 500,00 €
012 Charges de personnel	85 000,00 €	-12 000,00 €	73 000,00 €
66 Charge financière	11 500,00 €	-3 500,00 €	8 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	33 000,00 €	90 000,00 €	123 000,00 €
042 Opérations d'ordre de sect. à sect.	342 500,00 €		342 500,00 €
022 Dépenses imprévues	15 000,00 €	-10 000,00 €	5 000,00 €
023 Virement à la section d'invest	331 200,00 €	-50 406,55 €	280 793,45 €
Total dépenses d'exploitation	1 616 500,00 €	-46 706,55 €	1 569 793,45 €
Recettes			
70 Ventes de produits	1 559 000,00 €	-141 000,00 €	1 418 000,00 €
042 Opérations d'ordre de sect. à sect.	57 500,00 €		57 500,00 €
002 Résultat reporté		94 293,45 €	94 293,45 €
Total recettes d'exploitation	1 616 500,00 €	-46 706,55 €	1 569 793,45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	BUDGET PRIMITIF (pour mémoire)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE		TOTAL
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses				
13 Subvention				0,00 €
16 Emprunts et dettes	90 000,00 €			90 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	35 924,47 €		85 924,47 €
21 Immobilisations corporelles	61 000,00 €		80 000,00 €	141 000,00 €
23 Immobilisations en cours	700 000,00 €	309 935,52 €	-309 935,52 €	700 000,00 €
040 Opérations d'ordre de sect. à sect.	57 500,00 €			57 500,00 €
041 Opérations d'ordre internes à la SI				0,00 €
001 Résultat reporté			179 606,71 €	179 606,71 €
020 Dépenses imprévues				0,00 €
Total dépenses d'investissement	958 500,00 €	345 859,99 €	-50 328,81 €	1 254 031,18 €
Recettes				
10 Dotations, réserves	0,00 €		21 300,00 €	21 300,00 €
13 Subventions	45 000,00 €	104 200,00 €	-15 000,00 €	134 200,00 €
16 Emprunts	239 800,00 €	400 000,00 €	-164 562,27 €	475 237,73 €
27 Autres immobilisations financières	0,00 €			0,00 €
040 Opérations d'ordre de sect. à sect.	342 500,00 €			342 500,00 €
041 Opérations d'ordre internes à la SI	0,00 €			0,00 €
021 Virement de la section d'exploitation	331 200,00 €		-50 406,55 €	280 793,45 €
001 Résultat reporté				0,00 €
Total recettes d'investissement	958 500,00 €	504 200,00 €	-208 668,82 €	1 254 031,18 €

↳ **ADOPTE** les tarifs du service de l'eau potable 2011 suivant les tarifs énoncés ci-dessous, **PRECISE** que les tarifs indiqués ci-dessus entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2011, qu'ils demeureront applicables jusqu'à modification expresse adoptée en Conseil Municipal et **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

Les tarifs appliqués en 2010 sont composés comme suit :

- un abonnement semestriel, perçu d'avance : 15,23 €
- une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé en deçà des 20 premiers m³ annuels : 0.001 € HT/m³
- une part proportionnelle au volume d'eau potable consommé au delà des 20 premiers m³ : 1.21 € HT/ m³

❖ **Prestations de service en régie – grille tarifaire**

Un certain nombre de prestations à destination de l'utilisateur sont réalisées en régie.

A sa demande, l'utilisateur peut notamment faire appel à la Régie Municipale d'Eau d'Annonay pour la réalisation d'un branchement au réseau public d'eau potable.

Il est donc nécessaire de fixer pour l'année 2011 des tarifs complémentaires applicables aux prestations effectuées en régie, auprès des usagers du service d'eau potable.

Ces prestations sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	Unité	Montant en € HT par unité
Réalisation d'un nouveau branchement Création d'un branchement neuf pour une longueur inférieure ou égale à 5m, toutes sujétions comprises, y compris compteur et raccordement.	Diamètre 25 mm Le branchement	945,00 €
	Diamètre 32 mm Le branchement	976,50 €
	Diamètre 40 mm Le branchement	1 097,25 €
	Diamètre 50 mm Le branchement	1 155,00 €
	Diamètre 60 mm Le branchement	1 260,00 €
	Unité	Montant en € HT par ml
Plus value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur comprise entre 5 et 12 m	Diamètre 25 mm Le mètre	70,35 €
	Diamètre 32 mm Le mètre	71,40 €
	Diamètre 40 mm Le mètre	72,45 €
	Diamètre 50 mm Le mètre	73,50 €
	Diamètre 60 mm Le mètre	74,55 €
Plus value au prix d'un nouveau branchement pour une longueur supérieure à 12 m	Diamètre 25 mm Le mètre	52,50 €
	Diamètre 32 mm Le mètre	53,55 €
	Diamètre 40 mm Le mètre	54,60 €
	Diamètre 50 mm Le mètre.	55,65 €
	Diamètre 60 mm Le mètre	56,70 €
Contrôle de conformité d'un nouveau branchement		55,00 € HT/contrôle
		Montant en € HT par opération
Fourniture et pose de compteur	D 15	52,00 €
	D 20	70,00 €
	D 25	105,00 €
	D 30	201,00 €
	D 40	280,00 €
	D 50	286,00 €
	D 60	311,00 €
	D 80	620,00 €
D 100	683,00 €	

	Unité	Montant en € HT par ml
Fourniture PE	25 mm	6,50 €
	32 mm	8,50 €
	40 mm	11,00 €
	50 mm	13,50 €
	63 mm	15,50 €
		Montant en € HT par unité
Fourniture et pose de regard	800x600	250,00 €
	800x800	335,00 €
	1000x1000	600,00 €
Fourniture et pose de regard pour compteur	Simple	250,00 €
	En chaussée	250,00 €
	Mural	470,00 €
Fourniture et pose de douille purgeuse	18,6/25mm	32,50 €
	26,8/32mm	43,50 €
	33,6/40mm	77,00 €
	42,0/50mm	111,00 €
Fourniture et pose de nourrices	2 compteurs	51,50 €
	supplémentaire	26,00 €
	Unité/ml/dm	Prix en € HT
Moins value pour tranchée commune assainissement et/ou eau potable - eau pluviale	ml	25,00 €
Passage de rocher	dm/ml	12,00 €
Percement de mur	unité	70,00 €
Croisement d'obstacle	unité	60,00 €
	Montant en € HT par m ²	
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement goudronné en 2 couches	18,00 €	
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à froid	40,00 €	
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en enrobé à chaud	40,00 €	
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement de trottoirs cimentés ou pavés	65,00 €	
Réfection de chaussée ou trottoirs avec revêtement en grave bitume (18 cm)	52,00 €	
	Montant en € HT par ml	
Réfection de bordures de trottoirs avec réemploi des bordures	45,00 €	
Réfection de bordures de trottoirs avec fourniture de bordures neuves	55,00 €	
	Montant en € HT par m ²	
Réfection de chaussée ou trottoir avec revêtement en enrobé couleur	m ²	55,00 €
Réfection de chaussée avec revêtement en béton désactivé	m ²	65,00 €
	Montant en € HT par unité	
Fourniture et pose bouche d'arrosage métallique	diamètre 80 mm	2 109,00 €
Fourniture et pose poteau d'incendie avec coffre métallique	diamètre 100 mm	1 225,50 €
	diamètre 150 mm	2 280,00 €
	Montant en € HT par heure	
Main d'œuvre	33,90 €	

- ↳ **APPROUVE**, dans le cadre de l'organisation de sa 19^{ème} Edition, le versement de la subvention exceptionnelle de 300 € attribuée au profit de l'association « LES GOURMANDISES D'ARDECHE», **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal, fonction 025, nature 657480 et **CHARGE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.
- ↳ **PRIS ACTE** du rapport d'activités présenté par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay pour la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010, **PRECISE** que conformément à l'Article L 5211-39, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique et que le contenu dudit rapport d'activités est tenu à la disposition des élus et citoyens qui souhaitent le consulter et ce, en Mairie auprès du service Affaires Juridiques (Questure), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.
- ↳ **PRIS ACTE** du rapport d'activités 2009 présenté par le Syndicat des Trois Rivières, le Maire étant chargé d'adresser le dossier en Sous-Préfecture, ainsi que la présente délibération au Syndicat des Trois Rivières et **PRECISE** que le contenu dudit rapport est tenu à la disposition des élus et citoyens qui souhaitent le consulter et ce, en Mairie auprès du service Affaires Juridiques (Questure), aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.
- ↳ **EMIS** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de CHAMPAGNE et PEYRAUD et **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de CHAMPAGNE et PEYRAUD au Syndicat des Trois Rivières.
- ↳ **APPROUVE** la convention de groupement de commandes associant la COCOBA et les Communes du Bassin d'Annonay en vue d'effectuer des travaux (d'investissement et de fonctionnement) de voirie, **AUTORISE** le Maire à signer ladite et **DESIGNE** Jean-Pierre VALETTE et Patrick LARGERON, respectivement, membre titulaire et suppléant aux Commissions du Groupement de commande.
- ↳ **ACCEPTE**, afin d'assurer la mise en adéquation des catégories d'emplois au regard des missions des services et du tableau des effectifs dans le cadre notamment, des nominations au titre de la promotion interne 2010, la transformation des postes figurant en annexe 1 et approuvé les modifications y afférentes et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

ANNEXE 1					
Poste existant remplacé	Cat.	Total	Par poste suivant :	Cat.	Total
Rédacteur chef	B	2	Attaché	A	2
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	Rédacteur	B	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	6	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	6
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	3	Agent de maîtrise	C	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	Agent de maîtrise	C	2

- ↳ **DECIDE DE METTRE** en place l'expérimentation de l'entretien professionnel d'évaluation, au titre des années 2010, 2011 et 2012 et **D'APPLIQUER** ce dispositif à l'ensemble des agents titulaires de la collectivité.
- ↳ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00 €, au profit du Cercle de Paras, **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2010 de ladite subvention et **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal, fonction 40, nature 657480.
- ↳ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 600,00 € au profit de l'association « RESEAU PRE'O », **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2010 de ladite subvention et **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal, fonction 40, nature 657480.
- ↳ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000,00 €, au profit de l'Association Sportive des Joueurs de Boules d'Annonay, **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2010 de ladite subvention et **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal, fonction 40, nature 657480.

- ↳ **APPROUVE** l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € pour l'action de l'association Science Pour Tous Annonay, **DECIDE** le versement au titre de l'exercice budgétaire 2010 de ladite subvention, **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal et **CHARGE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.
- ↳ **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Annonay (le Conservatoire à rayonnement communal) et l'association (l'Ensemble Harmonique d'Annonay), permettant aux élèves du Conservatoire de valider leur pratique collective au sein des répétitions et concerts de l'Ensemble Harmonique d'ANNONAY, **PRECISE** que la convention se veut applicable pour toute autre association de pratique amateur (orchestre, chorale) qui en ferait la demande et dont l'intérêt pédagogique serait justifiable, **AUTORISE** le Maire, sur la base des termes mentionnés à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la délibération et **CHARGE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, de toutes démarches utiles à cet effet.
- ↳ **AUTORISE** la Commune d'Annonay à accueillir des volontaires en service civique, créé par la loi du 10 mars 2010, lequel remplace le service civil volontaire et améliore le dispositif en le rendant plus attractif, plus souple et plus simple, **PRECISE** que ce Service Civique est un engagement volontaire destiné à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sur une période de 6 à 12 mois, pour une durée hebdomadaire de mission représentant au moins 24 heures, ce dispositif donne lieu à une indemnité et à une couverture sociale adaptée prises en charge intégralement par l'Etat. La structure d'accueil indemnise quant à elle, le volontaire à hauteur de 100 € maximum par mois en nature (fourniture de repas) ou en espèces, **AJOUTE** que cet engagement peut-être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public en France ou à l'international dans le cadre de missions d'intérêt général sur les thématiques liées à :
- la culture et aux loisirs,
 - au développement international et à l'action humanitaire,
 - à l'éducation pour tous,
 - à l'environnement
 - à l'intervention d'urgence en cas de crise,
 - à la mémoire et à la citoyenneté,
 - à la santé,
 - à la solidarité,
 - au sport.
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer la demande d'agrément service civique auprès de l'Agence du Service Civique, **CHARGE** le Maire ou l'élú en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet et **AUTORISE** le Maire ou l'élú en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- ↳ **APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association Mobilité 07-26 et relative au relais local d'information mobilité, **PRECISE** que l'association mettra à disposition du point relais l'ensemble des informations nécessaires pour renseigner le public des possibilités de déplacements sur le secteur et sur les aides à la mobilité, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, **CHARGE** le Maire ou l'élú en charge de ce dossier de toutes démarches utiles à cet effet et **AUTORISE** le Maire ou l'élú en charge de ce dossier à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- ↳ **DECIDE DE PROCEDER** à l'ouverture de l'autorisation de programme « AP 2010-01 Requalification de la Place des Cordeliers », d'un montant de 720.000,00 € TTC, **INDIQUE** que cette autorisation de programme sera codifiée de la manière suivante : « AP 2010-01 Requalification de la Place des Cordeliers », elle correspondra dans un 1^{er} temps aux dépenses d'ingénierie, d'études annexes et d'organisation du jury de concours, **AJOUTE** qu'au stade de l'ouverture de cette autorisation de programme, les dépenses à la charge de la commune sont estimées à 720.000,00 € TTC, que les crédits de paiement prévus pour l'exercice 2010 s'élèvent à 380.000,00 € et qu'ils seront ouverts au Budget Principal de la Commune à l'occasion de l'adoption de la décision budgétaire modificative n° 03 de l'exercice 2010 examinée au cours de la même séance de ce Conseil Municipal,

PRECISE que la répartition pluriannuelle des crédits de paiement fait l'objet du tableau ci-dessous et que les crédits de paiement relatifs à l'exercice 2010, d'un montant de 380.000,00 €, seront inscrits au budget de l'exercice 2010 lors de l'adoption de la décision budgétaire modificative n° 03 (Budget Principal).

Ouverture d'autorisation de programme				
Fiche annexée à la délibération n° 2010/206 du 15 novembre 2010				
Libellé: Requalification de la Place des Cordeliers				
AP n° 2010/01				
Budget Principal				
	Montant TTC	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE		
		Crédits de paiement (CP)		
		Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
<u>Enveloppe de l'AP</u>	720 000,00 €	380 000,00 €	280 000,00 €	60 000,00 €

↳ **APPROUVE** l'avenant n° 1 relatif au marché n° V1002 conclu avec le groupement d'entreprises TOURNAUD SA et RHONE-ALPES TP pour la mise en œuvre d'un piège à corps flottants, **DECIDE** de fixer les modifications à apporter au marché quant :

- Aux délais d'exécution initiale de 2 mois, porté à 2 mois et 2,5 semaines
- A la modification des prestations techniques identifiées dans l'avenant ci-joint et nécessaires à la bonne exécution du chantier
- A l'indemnisation suite à l'arrêt de chantier lié aux incidents survenus sur le site de l'usine Canson par lequel l'entreprise accédait au chantier et dont l'accès était temporairement suspendu.

PRECISE que le prix global du marché, en tenant compte des quantités réellement réalisées, est modifié de la façon suivante :

Marché initial	Marché modifié	Augmentation
261 715.75 € HT	268 004.75 € HT	2.4 %

Et **AUTORISE** le Maire ou l'Elu en charge de ce dossier, à signer ledit avenant.

↳ **APPROUVE** l'avenant n° 1 relatif au marché négocié n° S0901 conclu avec la société GRENOT, portant sur la mise en sécurité de l'éclairage public, **DECIDE** de fixer les modifications à apporter au marché quant prestations techniques différentes du marché initial et identifiées dans l'avenant ci-joint ainsi que le coût global du marché en découlant.

↳ **PRECISE** qu'en tenant compte des travaux modifiés, le prix global du marché est le suivant :

Marché initial	Marché modifié	Augmentation
257 926.74 € HT	263 312.76 € HT	2.0 %

Et **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier DUSSOPT

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Questure

Affiché le 16 Novembre 2010 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales